



SAULDRE ET SOLOGNE
Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 24/05/2023

Reçu en préfecture le 24/05/2023

Publié le

ID : 018-200000933-20230524-2023_05_054-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 16 mai deux mille vingt-trois, se sont réunis à la Maison de la pêche à Clémont, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 22 mai 2023

Délibération n° 2023-05-054

Approbation des tarifs des spectacles organisés par la Communauté de communes lors de la saison culturelle 2023

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 20

Pouvoirs : 6

Conseillers titulaires présents : Mme Anne CASSIER, M. Pierre LOEPER, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, M. Sylvain DUVAL, M. Didier RAFFESTIN, Mme Martine MALLET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, M. Pascal MARGERIN, M. Alexandre CERVEAU, Mme Denise SOULAT, Mme Dominique TURPIN, M. Hugues DUBOIN, M. Bernard DAUTIN, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Marc GOURDOU et M. Jean-Yves DEBARRE.

Pouvoirs : M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT,
Mme Lucile GROUSSEAU a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER,
M. Lionel POINTARD a donné pouvoir à Mme Denise SOULAT,
M. Gilles FEVRE a donné pouvoir à Mme Dominique TURPIN,
M. Daniel GAUTIER a donné pouvoir à M. Hugues DUBOIN,
M. David DALLOIS a donné pouvoir à M. Bernard DAUTIN.

Absents : Mme Sophie ESPEJO, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, Mme Florence LEDIEU, M. Joël COULON, M. Bernardino ADDIEGO, M. Alain URBAIN, M. Philippe RAGOBERT, M. Jean-Marc RUIZ et M. Nicolas MOREAU.

Secrétaire de séance : Mme Dominique TURPIN

La saison culturelle intercommunale 2023 est en cours. Elle comportera 57 manifestations, portées par 31 partenaires pour un budget artistique prévisionnel de 229 000 €. Chaque partenaire choisit sa ou ses manifestation(s), il en assure le paiement et encaisse la billetterie.

La Communauté de Communes organise directement certaines manifestations, qui correspondent au plan d'actions défini dans le Projet Culturel de Territoire adopté en 2021. Il convient donc d'en fixer les tarifs d'entrées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

SLOW

Vu la proposition de la Commission Culture du 09/05/2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 15 mai 2023 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : **FIXE les tarifs des spectacles organisés par la Communauté de communes en 2023 comme suit**

- **Spectacle « Comme des images » par la Compagnie Ô, le 31/05/2023 à Aubigny-sur-Nère.**

Spectacle très jeune public à partir de 6 mois.
Gratuité pour tous.

- **Concerts itinérants « Autour d'Alain-Fournier » par les ensembles CAIRN et LE CONCERT IDEAL, le 08/07/2023.**

- Capsule de découverte par l'ensemble LE CONCERT IDEAL, à Presly
Tout public, 30 min
Gratuité pour tous
- Capsule de découverte par l'ensemble CAIRN, à Sainte-Montaine
Tout public, 30 min
Gratuité pour tous
- Concert final par les ensembles CAIRN et LE CONCERT IDEAL, à Brinon-sur-Sauldre
Tout public, 1h30
10 € Tarif plein
5 € Tarif réduit 12-18 ans, étudiants et demandeurs d'emplois
Gratuit moins de 12 ans

- **Spectacle « Les Contes Olfactifs » par la Compagnie Le Tir et la Lyre, du 12 au 16 novembre 2023**

Spectacle en tournée pour les seniors en hébergement (EHPAD d'Argent-sur-Sauldre et d'Aubigny-sur-Nère, MARPA de Blancafort et de La Chapelle d'Angillon)
Gratuité pour tous.

- **Spectacle « Nuit d'étoiles » par la Compagnie Le Théâtre des Mots, le 13/12/2023 à Aubigny-sur-Nère.**

Spectacle très jeune public à partir de 6 mois.
Gratuité pour tous.

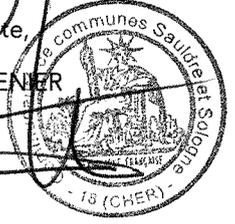
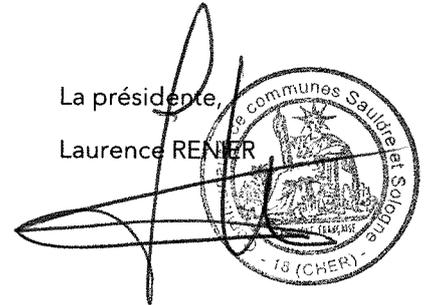
Envoyé en préfecture le 24/05/2023
Reçu en préfecture le 24/05/2023
Publié le
ID : 018-200000933-20230524-2023_05_054-DE

Article 2 : AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document afférent à la présente délibération.

Pour extrait conforme
La secrétaire de séance,
Dominique TURPIN



La présidente,
Laurence RENER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 24/05/2023 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.

